

DECISION N° 027- 2024

**Portant validation du devis de la société Fourchette Suisse Productions
proposant une cession spectacle pour la semaine de la jeunesse**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société Fourchette Suisse Productions proposant une cession
spectacle pour la semaine de la jeunesse ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société Fourchette Suisse Productions est
économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société Fourchette Suisse Productions proposant une cession
spectacle pour la semaine de la jeunesse d'un montant de 3 400.00 € HT.

signé électroniquement le 16/02/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

